

TRIER, C'EST OFFRIR

UN AVENIR À NOS DÉCHETS.



PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES

PGMR 2024–2031

Version courte

MRC
ARTHABASKA

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2024–2031 VERSION COURTE

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les municipalités régionales de comté (MRC) sont tenues d'établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Cet outil permet d'organiser efficacement la gestion des matières résiduelles sur un territoire. En collaboration avec les 22 municipalités qui la composent, la MRC d'Arthabaska joue un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre du PGMR. Le PGMR coordonne le traitement des résidus provenant à la fois du secteur résidentiel et du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI).

Son objectif est de définir les actions nécessaires afin que le territoire atteigne les objectifs quantitatifs déterminés par le gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR). Cette politique vise à promouvoir une société sans gaspillage, ne générant qu'un seul type de déchet au Québec : les résidus ultimes.

**LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2024–2031
A ÉTÉ OFFICIELLEMENT ADOPTÉ PAR
LE CONSEIL DE LA MRC D'ARTHABASKA LE 18 SEPTEMBRE 2024.**



MRC ARTHABASKA

LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

- Population de 76 256 habitants (2023)
- Superficie totale de 1909,68 km²
- Vocation du territoire:
 - Agricole (77 %)
 - Agroforestier (12 %)
 - Forestier (5 %)
 - Urbain (3 %)



LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ARTHABASKA ET LEUR POPULATION

CHESTERVILLE (901)	MADDINGTON (436)	SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD (1 095)	SAINT-SAMUEL (781)	SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER (400)	VICTORIAVILLE (48 790)
DAVELUYVILLE (2 422)	NOTRE-DAME-DE-HAM (418)	SAINT-NORBERT-D'ARTHABASKA (1 305)	SAINT-VALÈRE (1 185)	SAINTE-SÉRAPHINE (449)	WARWICK (4 825)
HAM-NORD (903)	SAINT-ALBERT (1 718)	SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK (476)	SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON (1 626)	SAINTS-MARTYRS-CANADIENS (293)	
KINGSEY FALLS (2 050)	SAINT-CHRISTOPHE-D'ARTHABASKA (3 274)	SAINT-ROSAIRE (986)	SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK (393)	TINGWICK (1 530)	

**SAVIEZ-VOUS QUE 77 % DU TERRITOIRE DE LA MRC
EST À VOCATION AGRICOLE?**

NOS MATIÈRES RÉSIDUELLES : UN CONSTAT IMPORTANT

Au cours des dernières années, dans le secteur résidentiel et dans les entreprises générant des volumes de déchets similaires au secteur résidentiel :

- 15 000 tonnes de déchets sont enfouies chaque année;
- 6 000 tonnes de matières recyclables sont récupérées via la collecte sélective;
- 9 000 tonnes de matières organiques sont envoyées aux plateformes de compostage.

Cela signifie que près de la moitié de nos matières résiduelles domestiques finissent encore dans des sites d'enfouissement. Il reste donc un grand potentiel d'amélioration pour réduire notre impact environnemental.



DÉFIS ET FORCES DE NOTRE TERRITOIRE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Défis à relever

- **Réduire la quantité de matières organiques envoyées l'enfouissement**

Poursuivre la sensibilisation pour convaincre les citoyens de l'importance du tri.

- **Faible engagement des industries, commerces et institutions (ICI)**

Mobiliser davantage les ICI en leur proposant des solutions attrayantes.

- **Valorisation des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)**

Multiplier les solutions disponibles pour valoriser les résidus CRD.

- **Couverture limitée du service d'écocentre**

Explorer des options pour augmenter le nombre d'écocentres.

Forces sur lesquelles bâtir

- **Collecte des matières organiques bien établie**

Le bac brun est utilisé depuis plusieurs années.

- **Réduction du rythme de ramassage des déchets**

La collecte aux trois semaines encourage un meilleur tri à la source.

- **Soutien de la Cité de l'innovation circulaire et durable**

La Cité offre un service d'accompagnement des ICI pour structurer leur gestion des matières résiduelles et promouvoir l'économie circulaire.

- **Volonté politique forte**

Le Conseil de la MRC d'Arthabaska est résolument engagé à améliorer la performance du territoire en gestion des matières résiduelles.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Dans le but de réduire l'enfouissement des matières, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) fixe des objectifs via la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (**PQGMR**) et via la Stratégie de valorisation des matières organiques (**SVMO**).

LES OBJECTIFS PROVINCIAUX PQGMR ET SVMO	PERFORMANCE DE LA MRC D'ARTHABASKA (2019)
Réduire à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées	En excluant les industries, commerces, institutions ainsi que les matériaux de construction, rénovation et démolition, on estime un poids moyen de 203 kg par habitant pour la collecte domestique des déchets (bac noir).
Recycler 75 % du papier, plastique, carton, verre et métal	61 % pour le secteur résidentiel 39 % pour les industries, commerces et institutions
Recycler 60 % des matières organiques	28 % pour les résidus alimentaires résidentiels (bac brun) 59 % pour le résidentiel excluant les boues (bac brun) 65 % pour le résidentiel incluant les boues 73 % pour les industries, commerces, institutions incluant la transformation agroalimentaire 8,8 % pour les industries, commerces, institutions excluant la transformation agroalimentaire
Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.	78 % pour le secteur de la construction, rénovation et démolition (incluant les agrégats des infrastructures routières)
Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025	Les 22 municipalités sont couvertes par le service de collecte des matières organiques et 90 % des résidences y ont accès.
Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025	Le pourcentage des industries, commerces, institutions utilisant le service de collecte du bac brun à matières organiques n'est pas connu.
Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030	59 % pour le résidentiel excluant les boues 67% pour les boues municipales 73 % pour les industries, commerces, institutions, incluant les résidus agroalimentaires Taux de valorisation de 8,8 % pour les industries, commerces, institutions, excluant les données de transformation agroalimentaires

NOTRE PLAN D'ACTION

Le PGMR ne se limite pas à dresser un état des lieux du traitement des matières résiduelles. Il se concentre particulièrement sur les actions et les moyens spécifiques nécessaires pour atteindre, voire surpasser, les objectifs fixés par le gouvernement.

Il détermine également des actions concrètes pour maximiser la récupération et la valorisation des matières. Les actions du PGMR sont réparties en 8 champs d'application.

ADAPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

- Intégrer et encourager la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire (incluant les ICI).
- Favoriser l'acceptabilité sociale de la nouvelle fréquence de collecte afin de la maintenir.
- Rendre les bacs de compost plus accessibles afin de faciliter l'adoption des bonnes pratiques.
- Optimiser et étendre le service de récupération des plastiques agricoles en collaboration avec l'organisme de gestion reconnu.
- Revoir le fonctionnement du service de collecte des volumineux pour favoriser la réutilisation.
- Développer une meilleure collaboration avec l'opérateur afin d'offrir de meilleurs services.
- Évoluer conjointement avec le secteur de la GMR au Québec.
- Revoir les frais associés aux différents services et proposer un système de tarification incitative.
- Optimiser le service de vidange des installations septiques

**LA VERSION COMPLÈTE DU PGMR PEUT ÊTRE
CONSULTÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA MRC
D'ARTHABASKA.**

MRC-ARTHABASKA.QC.CA/PGMR



CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Moderniser le règlement no 230 de la MRC d'Arthabaska encadrant la gestion des matières résiduelles.
- Garantir l'application de la réglementation.
- Intégrer les nouvelles directives en gestion des matières résiduelles aux règlements d'urbanisme.

COMMUNICATION ET CAMPAGNES D'INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION (ISÉ)

- Informer, sensibiliser et éduquer les générateurs de résidus de construction, rénovation et démolition.
- Bonifier et promouvoir l'information, la sensibilisation et l'éducation à propos des matières organiques, les matières recyclables et la réduction des déchets.
- Soutenir l'initiative de l'escouade verte et l'étendre à l'ensemble du territoire
- Populariser la réutilisation et l'achat d'objets de seconde main.
- Prendre en considération l'avis de la population dans les projets et services afin d'augmenter l'acceptabilité sociale.

IMPLICATION DES MUNICIPALITÉS

- Rendre les municipalités exemplaires afin d'inspirer leurs citoyens·nes.
- Améliorer la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition sur les chantiers municipaux.
- Promouvoir la saine gestion des matières résiduelles lors de l'organisation d'évènements publics.
- Promouvoir l'utilisation des produits à usages multiples offerts aux citoyen·nes.
- Valoriser les biosolides municipaux dont la qualité le permet.



MESURES RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES

- Faire évoluer les services de l'écocentre afin de le populariser dans l'ensemble de la région et de favoriser la collecte des résidus de construction, rénovation, démolition pour en assurer une meilleure gestion.
- Intégrer des critères de traçabilité dans la prochaine entente avec l'opérateur de l'écocentre.
- Entreprendre des caractérisations de l'ensemble des matières résiduelles collectées.

MESURES SPÉCIFIQUES AUX INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)

- Développer une cohésion régionale entre les organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles et en développement durable dans la région.
- Municipaliser le service de collecte des matières organiques des ICI.
- Renforcer la traçabilité des matières résiduelles générées par les ICI.
- Accompagner les ICI (incluant les entreprises de construction, rénovation et démolition) dans leur processus d'amélioration de leur gestion des matières résiduelles.
- Améliorer la gestion des invendus pour les ICI .
- Promouvoir les bons coups en gestion des matières résiduelles dans les ICI.

RECONNAÎTRE LES OPPORTUNITÉS ET CONSIDÉRER LES INITIATIVES EXTERNES

- Agir en concertation avec le milieu de la gestion des matières résiduelles au Québec.
- Soutenir financièrement des projets visant à réduire l'élimination de matières résiduelles issues de procédés industriels.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI

- Appliquer, suivre la mise en œuvre du PGMR et communiquer les résultats.

